



## **Assemblée générale de l'ABVL du 27 avril 2024 Résolution « SIMPLON »**

Réunis en assemblée générale statutaire, les membres de l'ABVL se sont déterminés sur la suite qu'ils entendent donner à la catastrophe dont le « Simplon » a été victime dans la nuit du 28 au 29 mars 2024. À cette occasion, ils ont vivement remercié les services de secours et de police, ainsi que les nombreux collaborateurs de la CGN qui se sont spontanément engagés pendant cette nuit de cauchemar pour sauver le bateau et limiter les dégâts.

Les événements des 28 et 29 mars 2024 constituent une réelle catastrophe pour ses membres et ses donateurs.

Le « Simplon » est, en effet, le symbole de leurs efforts en faveur de la sauvegarde de la flotte Belle Époque de la CGN, et ce particulièrement depuis l'engagement déterminant de l'ABVL pour financer la remise en état du bateau après la grave avarie dont il avait été victime le 18 juillet 2003 en rade de Genève.

L'ABVL rappelle que le Conseil d'État du Canton de Vaud a classé, le 9 juin 2011, les huit unités de la flotte Belle Époque de la CGN, dont le « Simplon », Monuments historiques et considérés comme d'importance nationale.

**L'assemblée générale de l'ABVL :**

**1) demande formellement que la réparation ou la restauration complète, puis la remise en service du « Simplon » soient, au même titre que les missions statutaires de transport public et de développement touristique durables de la Compagnie, considérés comme une priorité essentielle par la direction et le conseil d'administration de la CGN ;**

**2) mandate le comité de l'ABVL pour engager toutes démarches utiles à cet effet.**

L'ABVL assure la direction et le conseil d'administration de la CGN qu'une fois les responsabilités avec leurs conséquences établies et les coûts de la réparation ou de la restauration complète connus, elle collaborera pleinement, comme en 2003, au sauvetage du « Simplon ». Les autres dossiers importants, comme la restauration et la remise en service de l'« Helvétie », ne seront pas oubliés pour autant.

Votée en assemblée générale statutaire à Genève le 27 avril 2024.